



LOI SUR LES NON-TITULAIRES

***Titularisation et CDIisation : ne passez pas à côté de vos droits !
Vérifiez si vos états de services et votre parcours vous y donnent droit***

POUR UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION

Avec le SNES, le SNEP et le SNUEP, la FSU continue à fortement s'impliquer, comme elle l'a fait lors des négociations, dans ce dossier au moment où le projet de loi sur les non-titulaires est débattu au Parlement. Pour lutter contre les critères trop restrictifs du projet de loi qui écartent encore de nombreux collègues, nous déposons des amendements et interpellons les parlementaires qui auront à voter le projet de loi afin qu'ils élargissent les conditions d'accès et intègrent dans les lois de finances la création des postes à hauteur de l'enjeu qu'est la résorption de la précarité.

En l'état actuel, le MEN évalue à 10 000 agents les éligibles au dispositif de titularisation sur quatre ans soit un tiers des agents recrutés.

LE TEMPS DU RECENSEMENT

Le premier groupe de travail sur le recensement au ministère de l'éducation en juillet dernier a montré que l'on pouvait douter de la fiabilité de ce recensement effectué à partir d'extractions ministérielles. Le faible nombre d'agents concernés par la mesure ponctuelle de CDIisation annoncé par le ministère (1200 agents) nous a par exemple interpellés.

LE SNES, le SNEP et le SNUEP lancent donc un contre-recensement destiné à nourrir leurs interventions auprès des parlementaires et à pouvoir vérifier la seconde phase du recensement qui se fera dans les académies et les rectorats. Il est certain qu'il y aura des erreurs. Notre but est de pouvoir les rectifier et de vous défendre. Ce recensement et ces fiches sont donc ouverts à tous les non-titulaires.

Syndicats majoritaires de l'enseignement, affiliés à la FSU, première fédération publique de l'État, dont les agents de l'éducation font partie, nous vous invitons à nous rejoindre dans l'action.

La loi devrait être votée et publiée entre décembre 2011 et le premier trimestre 2012. Vous pouvez télécharger notre publication spéciale Protocole à l'adresse suivante : <http://www.snes.edu/Pour-comprendrele-protocole-sur.html>

COMMENT PROCÉDER ?

→ Vous pouvez soit remplir les informations par traitement de texte et envoyer le tout par mail (nous réclamer les fiches de recensement au format électronique à s3bes@snes.edu) ou les renvoyer complétées par la poste à la section SNES – 19, avenue Edouard DROZ – 25000 BESANÇON.

→ Remplir les trois tableaux en suivant les indications. De la clarté et de l'exhaustivité de vos informations dépendront la fiabilité de notre réponse et la capacité d'intervention de vos représentants FSU en CCP. La tâche est fastidieuse mais nécessaire en raison des critères exigés.

Les militants des secteurs académiques Non-titulaires traiteront vos états de services et vous apporteront rapidement une réponse.



POUR VOUS JOINDRE ?

NOM : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Adresse mail : @

Tél fixe/portable : /

J'autorise le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU à conserver mes coordonnées personnelles pour me recontacter dans le suivi de ma situation.

Je suis disponible pour participer à une audience auprès d'un député ou d'un sénateur de mon département : OUI NON

Signature :

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHÉSION

Si vous souhaitez vous syndiquer, ce bulletin doit être remis au responsable SNES, SNEP ou SNUEP de votre établissement ou, à défaut, envoyé à la section académique du SNES, du SNEP ou du SNUEP. Les cotisations sont alignées sur les traitements. 66 % du montant de la cotisation sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Nos syndicats vivent des seules cotisations des adhérents. Cette indépendance financière est le prix à payer pour garantir notre indépendance de tout pouvoir.

NOM : Prénom :

Catégorie :

Résidence, bâtiment, escalier :

N° et voie (rue, bd...) :

Code postal : Ville :

Établissement d'exercice :

Code postal : Ville :

POUR NOUS JOINDRE

SNES-FSU 19, avenue Édouard DROZ 25000 BESANÇON 03 81 47 47 90 s3bes@snes.edu www.besancon.snes.edu <i>Champ de syndicalisation : enseignants, CPE, COPsy, Documentalistes, Surveillants des collèges et lycées</i>	SNEP-FSU 19, avenue Édouard DROZ 25000 BESANÇON 03 81 39 13 04 s3-besancon@snepfusu.net http://snepbesancon.net <i>Champ de syndicalisation : enseignants en EPS dans les collèges, lycées, LP et autres établissements</i>	SNUEP-FSU Maison des Syndicats 4B, rue Léonard de Vinci 25000 BESANÇON 03 81 81 87 55 besancon@snuep.com www.besancon.snuep.com <i>Champ de syndicalisation : professeurs de lycées professionnels et personnels d'éducation</i>
--	--	---



LE DISPOSITIF DE TITULARISATION

1/ Étiez-vous en poste entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 ?

Si oui, précisez les dates de début et de fin de votre ou de vos contrats et leur nature (CDI, CDD ou vacations) ainsi que leur quotité.

Détail des états de services entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011		
Dates de début et de fin des contrats	Nature du contrat (CDD, CDI ou vacations)	Quotité de service Ex : 11/18 ^{ème} ou 14/18 ^{ème}

2/ Récapitulatif de vos états de services entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2011

Précisez les dates de début et de fin de chaque contrat signé, sa nature (CDI, CDD ou vacations) et sa quotité.

	Dates de début et de fins des contrats	Nature des contrats signés (CDD ou vacations)	Quotité de services de chaque contrat	Conversion en nombre de jours de chaque contrat
2004/2005				
2005/2006				
2006/2007				
2007/2008				
2008/2009				
2009/2010				
2010/2011				



LA MESURE PONCTUELLE DE CDISATION

1/ En cette rentrée 2011, êtes-vous en poste ou au chômage ?

Si vous êtes en poste, précisez les dates de début et de fin de votre contrat ou de votre vacation.

2/ Avez-vous toujours été recruté par le ministère de l'Éducation nationale ?

OUI - NON

Si non, précisez les dates des contrats où vous avez relevé d'un autre ministère : ex ministère de l'agriculture pour les enseignants ayant exercé en lycée agricole.

3/ Récapitulatif de vos états de services sur les huit dernières années :

Précisez les dates de début et de fin de chaque contrat signé, sa nature (CDD ou vacations) et sa quotité.

	Dates de début et de fins des contrats	Nature des contrats signés (CDD ou vacations)	Quotité de services de chaque contrat	Conversion en nombre de jours de chaque contrat
2003/2004				
2004/2005				
2005/2006				
2006/2007				
2007/2008				
2008/2009				
2009/2010				
2010/2011				
2011/2012				

[illegible]